

PAERPA, CE PEUT ÊTRE AUSSI, SELON LE LIEU :

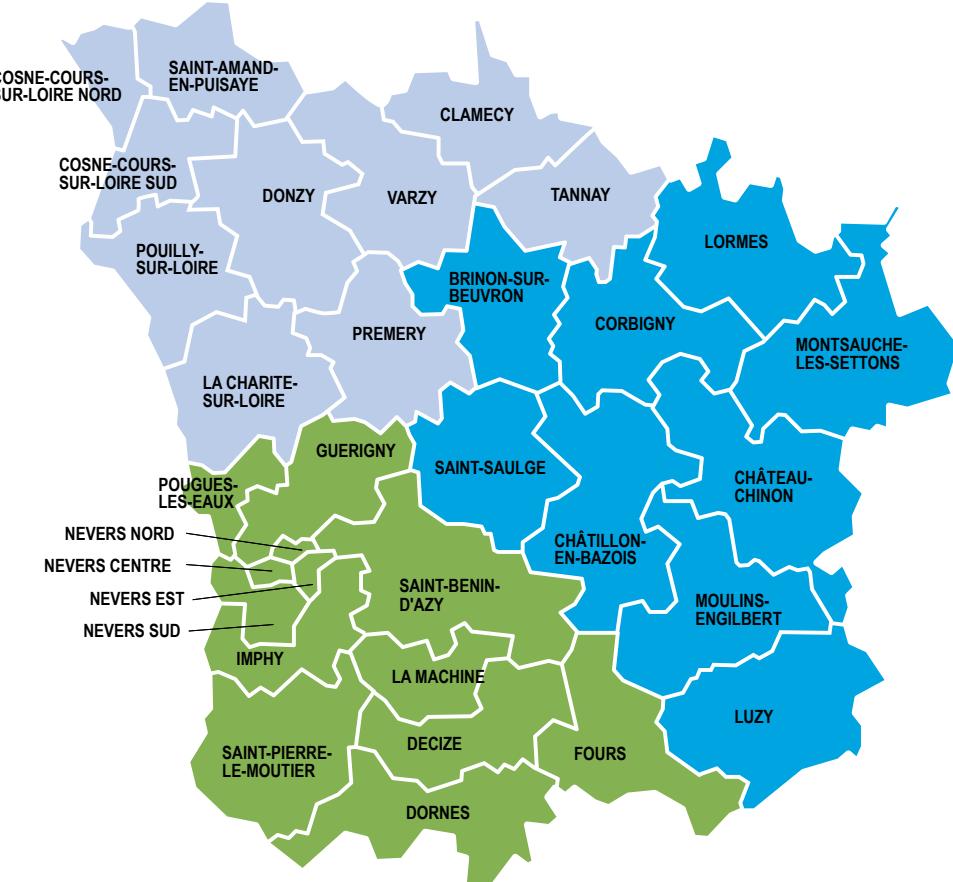
des dispositifs complémentaires pour prévenir la perte d'autonomie comme la conciliation médicamenteuse, la visite d'infirmière au domicile en sortie d'hospitalisation, l'hébergement temporaire, l'expertise gériatrique,...

Pour plus d'information et connaître l'ensemble des solutions apportées par PAERPA, vous pouvez contacter :

LA COORDINATION TERRITORIALE D'APPUI (CTA)

03 86 21 70 91

Courriel : secretariat@paerpa58.com



PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

JE SUIS PHARMACIEN(NE)

COORDINATION ET MOBILISATION DE TOUS POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE PAERPA *

* Personne Agée en Risque de Perte d'Autonomie

Un interlocuteur de proximité

03 86 21 70 91

courriel : secretariat@paerpa58.com



www.digitalconcept.fr & ARS BFC décembre 2016

FACTEURS DE RISQUE MAJEURS DE PERTE D'AUTONOMIE

- Dépression
- Dénutrition
- Iatrogénie médicamenteuse
- Chutes



Parcours Santé des aînés 

DES ACTEURS COORDONNÉS POUR UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE



À LA VILLE OU À LA CAMPAGNE

JE SUIS PHARMACIEN(NE)

Paroles de patient face à sa pharmacien(ne).

Ces médicaments-là vous ne me les remettez pas : j'en ai encore, je ne les prends pas, ils me donnent la nausée.

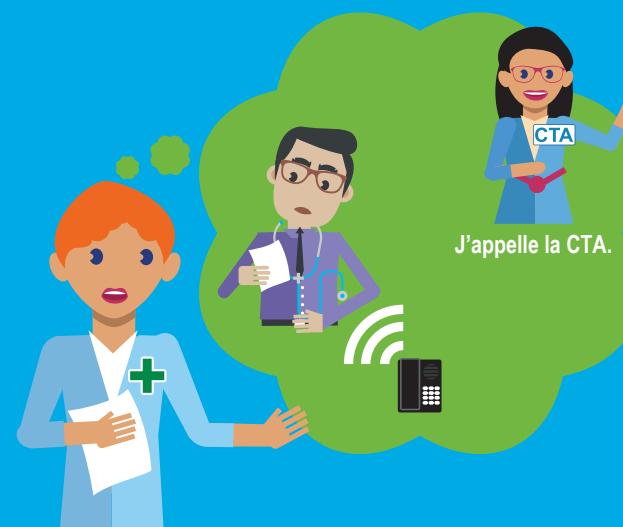


Pourriez-vous me donner une pommade pour les bleus et des petits pansements... Je suis encore tombée ce matin.



Oh elle a encore maigris Mme Michu et elle est si triste depuis la mort de son mari et son fils à Paris.

J'appelle la CTA.



LE PARCOURS DE SANTÉ DES PLUS DE 75 ANS

OBJECTIFS

- Sécuriser le « bien-vivre » à domicile
- Diminuer les hospitalisations évitables
- Sécuriser les sorties d'hospitalisation
- Éviter les ré hospitalisations et les points de rupture dans les parcours

2 GRANDES ÉTAPES

- Le repérage des risques de la perte d'autonomie
- L'élaboration des Plans Personnalisés de santé

REPÈRENT
AGISSENT
SE COORDONNENT

Tous les professionnels de santé, les structures médico-sociales, les services des soins à domicile (SSIAD, HAD...), les services d'aide à domicile, les travailleurs sociaux.



LES AVANTAGES

Prise en charge et accompagnement global médical, psychologique et social, axés sur les risques

- Un maintien à domicile conforté
- Des conseils et soutiens dans les démarches et les actions au domicile
- Une coordination renforcée
- Des médicaments mieux utilisés par les PA
- Une hospitalisation mieux préparée
- Des passages aux urgences évités
- Une sortie d'hôpital sécurisée au domicile
- La qualité de prise en soins

LA COORDINATION CLINIQUE DE PROXIMITÉ : UNE FORCE



je vous assure du temps de coordination



J'interviens en appui, et facilite l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Personnalisés de Santé

LA COORDINATION TERRITORIALE D'APPUI : UN ATOUT

- Informe et oriente vers les ressources du territoire
- Fait le lien entre le repérage, le médecin traitant et les autres professionnels
- Facilite le recours aux évaluations et aux expertises gérontologiques
- Accompagne la réalisation des actions nécessaires



COORDINATION PLURIPROFESSIONNELLE DES ACTIONS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MéDECIN TRAITANT

- Valorisation de la concertation pluridisciplinaire
- Formalisation et facilitation du suivi et des évaluations avec l'outil informatique sécurisé
- Connaissance approfondie des ressources territoriales
- Prise en considération du temps utilisé en CCP par une rémunération spécifique
- Décision, priorisation

LES OUTILS NUMÉRIQUES : UNE SÉCURISATION

Des Outils Informatiques supports mis à disposition pour améliorer le parcours :

- Plateforme collaborative PPS : pour faciliter l'élaboration, le suivi et le partage du plan personnalisé de santé
- La Messagerie Sécurisée Santé : pour échanger des données de santé à caractère personnel en toute sécurité
- La télémédecine (dermatologie, cardiologie et gériatrie) : pour faciliter l'accès à des soins de spécialité
- Le ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources) : pour avoir une connaissance de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale régionale existante
- L'outil Via Trajectoire : faciliter l'orientation des patients vers les structures et services adaptés (MCO, USLD, HAD, EHPAD, EHPA...)

PAERPA, ce n'est pas un dispositif supplémentaire dans le paysage des aides et services de proximité, ni l'addition des propositions de chacun, c'est une coordination pluridisciplinaire renforcée au service des professionnels et des personnes âgées.